

Adressé aux Conseillers le	7 mai 2026
Affiché en mairie le	15 mai 2026
Mis en ligne sur www.trouville.fr	15 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du jeudi 9 avril 2026

PROCES-VERBAL

FG/EF
2026-433

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 3 avril 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2

ETAIENT PRESENTS : Mme Stéphanie Fresnais, M. Daniel Harache, Mme Eléonore de la Grandière, M. Emmanuel Millard, Mme Fabienne Rubin, Olivier Le Lay, Mme Françoise Halley, M. Raphaël Siemdaj, Mme Véronique Limousin, Mme Jocelyne Letonnelier, M. Pascal Simon, Mme Sophie Rousse Lacordaire, Mme Laurence Crenn, M. Laurent Dumas, Mme Pascale Coutentin, M. Stéphane Sabathier, Mme Laurence Ponsel, M. Wilfrid Dubois, , Mme Sonia Dieusy, M. Laurent Haegeli, Mme Brigitte Pouletty-Lefebvre, M. Maxime Aguilé, M. Théo Gantz, Mme Odile Lesage Franses, M. Nicolas Sauvage.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe Perrine (pouvoir à Mme Halley), Mme Sylvie Robert-Stock (pouvoir à Mme Pouletty-Lefebvre).

Le Conseil Municipal désigne Mme Eléonore de la Grandière comme Secrétaire de séance.

.....
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un emploi de collaborateur de cabinet
2. Fixation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués
3. Définition des orientations et fixation des crédits relatifs à la formation des Elus
4. Indemnité pour frais de représentation du Maire

ADMINISTRATION GENERALE - JURIDIQUE

5. Création et répartition des cinq Commissions municipales

Accusé de réception en préfecture 014-211407150-20260513-2026-433-DE Date de réception préfecture : 15/05/2026
--

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville - 164, Bd Fernand Moureaux - 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 41 41 | www.trouville.fr

6. Création de la Commission de Contrôle Financier
7. Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein des Organismes extérieurs
8. Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein des instances de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
9. Désignation d'un Elu Correspondant Sécurité Routière

REGIE « MARCHES COMMUNAUX »

10. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « marchés communaux de Trouville-sur-Mer »
11. Comité consultatif des Marchés communaux de Trouville-sur-Mer – Composition du Comité et Désignation des Représentants

MARCHES PUBLICS

12. Fixation des conditions de dépôt de listes Commission d'Appel d'Offres – CAO
13. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres – CAO
14. Fixation des conditions de dépôt de listes Commission de Délégation de Service Public
15. Constitution de la Commission de Délégation de Service Public – CDSP
16. Instauration d'une Commission MAPA (Marchés en procédure adaptée)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

17. Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS
18. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS de Trouville-sur-Mer

OFFICE DE TOURISME ET D'ATTRACTIVITE

19. Désignation des Représentants de la Commune au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer
20. Désignation des représentants issus des professions et activités intéressées par le tourisme dans la Commune au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer

SEANCE POINTS, VOTES ET DEBATS

La séance est ouverte à 18h00

- **Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs** : Mme le Maire procède à l'appel des présents. Le Conseil Municipal désigne Eléonore de la Grandière en tant que Secrétaire de Séance.
- Deux (2) pouvoirs ont été transmis.
- Inscription des questions orales : aucune question orale n'a été déposée

- Procès-Verbal du 19 février 2026 : Adopté à l'unanimité
- Procès-Verbal du 27 mars 2026 : Adopté à l'unanimité
- Délibération n° 2026-25 – Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Madame le Maire remercie le Directeur Général des Services ainsi que l'ensemble des services municipaux pour l'accompagnement apporté lors de sa prise de fonctions. Elle apporte ensuite des précisions sur le début de ce mandat. Elle souligne que la transition constitue un principe fondamental de la démocratie locale. Toutefois, elle indique qu'aucune passation n'a été organisée avec les élus du précédent mandat, ce qui a rendu cette prise de fonctions particulière.

DELIBERATIONS, VOTES ET DEBATS

N° Délibérations et votes	SERVICES
<p>Délibération n°2026-26 - Adoptée à la majorité</p> <p>Abstentions : 6</p> <p>- Groupe Trouville pour tous : 4 - Mme Pouletty-Lefebvre (+ pouvoir Mme Robert-Stock), M. Aguilé, M. Gantz.</p> <p>- Groupe Trouville Authentique : 2 - Mme Lesage Franes, M. Sauvage</p>	<p style="text-align: center;">RESSOURCES HUMAINES</p> <p>1. Création d'un emploi de collaborateur de cabinet</p> <p><i>Mme la Maire expose la nécessité de distinguer les fonctions administratives et politiques. Elle précise que, par le passé, la Direction Générale des Services assurait également des missions relevant du champ politique.</i></p> <p><i>Elle indique qu'il est désormais souhaité de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • structurer les relations institutionnelles (État, Préfecture), • assurer le suivi du protocole, • accompagner l'exécutif municipal dans ses missions politiques. <p><i>Le poste de collaborateur de cabinet est ainsi proposé.</i></p> <p>Éléments financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût estimé : 30 000 € annuels • Poste déjà provisionné au Budget Primitif 2026 <p>Débat</p> <p><i>N. Sauvage s'interroge sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le coût supplémentaire pour la collectivité,

	<ul style="list-style-type: none"> les choix opérés par certaines communes en matière de rémunération des élus et de collaborateurs. <p>Mme la Maire précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> que les indemnités des élus sont encadrées réglementairement, que toute revalorisation d'un conseiller délégué s'opère par redéploiement interne, et souligne l'importance de la charge de travail des élus. <p>Elle exprime le souhait d'une évolution du cadre national permettant une meilleure reconnaissance de l'engagement des conseillers municipaux.</p> <p>B. Pouletty demande des précisions sur le rôle des cinq conseillers délégués. Mme la Maire détaille les missions confiées à chacun d'entre eux.</p>
<p>Délibération n°2026-27 - Adoptée à la majorité</p> <p>Abstentions : 4</p> <p>- Groupe Trouville pour tous : Mme Pouletty-Lefebvre (+ pouvoir Mme Robert-Stock),</p> <p>M. Aguilé, M. Gantz.</p>	<p>2. Fixation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués</p> <p>Mme la Maire indique sa volonté de renforcer la transparence et précise que chaque adjoint a rempli une déclaration d'intérêt volontaire</p>
<p>Délibération n°2026-28 - Adoptée à l'unanimité</p>	<p>3. Définition des orientations et fixation des crédits relatifs à la formation des Elus</p>
<p>Délibération n°2026-29 -</p>	<p>4. Indemnité pour frais de représentation du Maire</p>

Adoptée l'unanimité	à	
		ADMINISTRATION GENERALE - JURIDIQUE
Délibération n°2026-30 Adoptée l'unanimité	- à	5. Création et répartition des cinq Commissions municipales <i>M. le Maire informe le Conseil :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Qu'une réunion de préparation s'est tenue avec les groupes d'opposition, afin de procéder à la répartition des sièges dans les commissions et organismes extérieurs.</i>
Délibération n°2026-31 Adoptée l'unanimité	- à	6. Création de la Commission de Contrôle Financier
Délibération n°2026-32 Adoptée l'unanimité	- à	7. Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein des Organismes extérieurs
Délibération n°2026-33 Adoptée l'unanimité	- à	8. Désignation des Représentants du Conseil Municipal au sein des instances de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
Délibération n°2026-34 Adoptée l'unanimité	- à	9. Désignation d'un Elu Correspondant Sécurité Routière
		REGIE « MARCHES COMMUNAUX »
Délibération n°2026-35 Adoptée l'unanimité	- à	10. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public des « marchés communaux de Trouville-sur-Mer »
Délibération n°2026-36	-	

Adoptée l'unanimité	à	11. Comité consultatif des Marchés communaux de Trouville-sur-Mer – Composition du Comité et Désignation des Représentants
MARCHES PUBLICS		
Délibération n°2026-37 Adoptée l'unanimité	- à	12. Fixation des conditions de dépôt de listes Commission d'Appel d'Offres – CAO
Délibération n°2026-38 Adoptée l'unanimité	- à	13. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres – CAO
Délibération n°2026-39 Adoptée l'unanimité	- à	14. Fixation des conditions de dépôt de listes Commission de Délégation de Service Public
Délibération n°2026-40 Adoptée l'unanimité	- à	15. Constitution de la Commission de Délégation de Service Public – CDSP
Délibération n°2026-41 Adoptée l'unanimité	- à	16. Instauration d'une Commission MAPA (Marchés en procédure adaptée)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
Délibération n°2026-42 Adoptée l'unanimité	- à	17. Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS
Délibération n°2026-43 Adoptée l'unanimité	- à	18. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS de Trouville-sur-Mer
OFFICE DE TOURISME ET D'ATTRACTIVITE		
Délibération n°2026-44 Adoptée l'unanimité	- à	

<p>Délibération n°2026-45 Adoptée l'unanimité</p>	<p>- à</p> <p>19. Désignation des Représentants de la Commune au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer</p> <p>20. Désignation des représentants issus des professions et activités intéressées par le tourisme dans la Commune au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer</p> <p>Questions diverses Débordements de terrasses <i>B. Pouletty interroge sur les débordements de terrasses.</i> <i>Mme la Maire indique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir rencontré les professionnels concernés, • que des expérimentations sont en cours pour réorganiser l'implantation des tables. <p>Vidéo projection du conseil municipal <i>N. Sauvage sollicite la réalisation d'une étude sur un système de Vidéo projection plus performant.</i></p> <p>Délégation de service public (DSP) – Plage <i>N. Sauvage évoque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le renouvellement de la DSP, • la complexification du cahier des charges, • et interroge sur les orientations municipales. <p><i>Mme la Maire indique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • que la procédure est en cours, • qu'il est juridiquement impossible d'en débattre à ce stade (risque pénal), • et invite les commerçants à utiliser la plateforme dédiée pour leurs questions.
---	---

18h50 - L'Ordre du Jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance.

Procès-verbal adopté lors du conseil municipal du 13 mai 2026 et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.trouville.fr le : 15 mai 2026

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à la disposition du public

ANNEXES

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS



Madame La Maire
Vice-Présidente de la CCCC


Stéphanie FRESNAIS